

Participez pour vous créer un avenir plus radieux avec la Financière Sun Life

L'assurance-vie avec participation est un puissant outil qui protège votre famille et votre actif tout en vous aidant à atteindre vos objectifs à long terme.



TABLE DES MATIÈRES

Assurance-vie permanente avec participation Financière Sun Life	4
Quelles sont les formules offertes?	6
Quelles sont les options de paiement des primes?	7
En quoi consistent les participations?	8
Quelles sont les options de participations?	8
Valeurs de rachat	11
Conséquences fiscales	. 12
Garanties facultatives	13

ASSURANCE-VIE PERMANENTE AVEC PARTICIPATION FINANCIÈRE SUN LIFE

La Vie Protection Sun Life avec participation et la Vie Capitalisation Sun Life avec participation sont de puissants produits d'assurance-vie permanente avec participation qui protègent votre famille et votre actif pour vous aider à atteindre vos objectifs à long terme. Votre décision de souscrire un contrat d'assurance-vie permanente avec participation jouera un rôle important dans votre avenir financier.

Nous avons conçu le présent guide pour vous aider à mieux comprendre les avantages et les caractéristiques de l'assurance-vie permanente avec participation. Ce guide a pour but de fournir un aperçu général des caractéristiques et des avantages de la Vie Protection Sun Life avec participation et de la Vie Capitalisation Sun Life avec participation. Votre contrat fournit toutes les précisions sur votre couverture, y compris les conditions qui s'appliquent.

Une protection d'assurance la vie durant

Ayez l'esprit tranquille en sachant que votre patrimoine sera disponible pour subvenir aux besoins de votre famille, continuer à exploiter votre entreprise ou faire en sorte que votre actif soit transféré intégralement à la prochaine génération. L'assurance-vie permanente avec participation offre à la fois une protection d'assurance-vie permanente et des possibilités de croissance des placements avantageuses sur le plan fiscal. L'assurance de base est garantie la vie durant, pourvu que vous payiez les primes à temps.

Votre investissement pour l'avenir

En vertu de la Vie Protection Sun Life avec participation et de la Vie Capitalisation Sun Life avec participation, des participations pourraient être attribuées à votre contrat. Ces participations sont déterminées par le conseil d'administration de la Financière Sun Life. C'est vous qui décidez comment utiliser ces participations : vous pouvez souscrire de l'assurance additionnelle, recevoir un paiement comptant, réduire votre prime annuelle ou laisser les participations s'accumuler auprès de la Financière Sun Life.

Les deux produits ont des valeurs de rachat qui croissent avec le temps d'une façon fiscalement avantageuse. Vous avez accès à ces fonds quand vous en avez besoin. Vous pouvez également effectuer une avance sur la valeur de rachat ou utiliser celle-ci pour vous aider à payer vos primes. Si un jour vous décidez d'annuler votre contrat, nous vous verserons la valeur de rachat totale accumulée à ce jour dans votre contrat.

REGARDEZ DE PLUS PRÈS

Assurance de base: Le montant d'assurance que vous choisissez est le capital-décès ou le montant de l'assurance de base. Ce montant est garanti d'être versé à votre décès pourvu que toutes les primes exigées aient été payées et qu'il n'y ait aucune avance sur le contrat. Ce montant ne comprend aucun montant additionnel de capital-décès payable conformément à des dispositions particulières ni aucun montant additionnel d'assurance qui aurait pu croître à la suite de l'utilisation de participations, à moins qu'il ne soit précisé dans votre contrat que celles-ci sont garanties. Le montant du capital-décès garanti est indiqué dans votre contrat.

Une solution juste pour vous

Votre conseiller vous aide à personnaliser votre contrat Vie Protection Sun Life avec participation ou Vie Capitalisation Sun Life avec participation. Vous pouvez choisir parmi une vaste gamme de caractéristiques et d'options. Les deux produits peuvent être taillés sur mesure pour répondre à vos besoins particuliers :

- moyens novateurs et économiques de maximiser votre protection
- accumulation de valeurs de rachat fiscalement avantageuses
- augmentation de votre capital-décès pour faire face à l'inflation et fournir une protection aux membres de votre famille

Avec la Financière Sun Life, vous savez que votre assurance répond à vos besoins d'aujourd'hui et de demain.

VIE PROTECTION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION

La Vie Protection Sun Life avec participation prévoit une valeur de rachat totale et un capital-décès total plus élevés à long terme que la Vie Capitalisation Sun Life avec participation. La Vie Protection Sun Life avec participation vous permet de choisir parmi trois options de paiement des primes, soit Paiement à vie, 20 paiements et Paiement jusqu'à 65 ans. Vous pouvez également choisir parmi cinq options de participations :

- bonifications d'assurance libérée
- complément d'assurance
- réduction annuelle de la prime
- participations capitalisées
- paiement comptant

Les choix que vous faites quant à l'option de paiement des primes et à l'option de participations auront un effet sur les valeurs dans votre contrat. Consultez la page 8 pour obtenir la description des options de participations.

La Vie Protection Sun Life avec participation peut être le bon produit pour vous si vous :

- recherchez une possibilité de croissance à long terme de la valeur de rachat et du capital-décès
- souhaitez vous assurer que votre patrimoine soit transmis intégralement à vos bénéficiaires
- voulez avoir accès aux valeurs de rachat dans l'avenir pour compléter votre revenu de retraite

VIE CAPITALISATION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION

La Vie Capitalisation Sun Life avec participation vous offre des valeurs de rachat plus élevées au cours des premières années du contrat que celles offertes par la Vie Protection Sun Life avec participation.

Vous pouvez choisir parmi deux options de paiement des primes, soit Paiement à vie et 20 paiements. Vous pouvez également choisir parmi quatre options de participations :

- bonifications d'assurance libérée
- réduction annuelle de la prime
- participations capitalisées
- paiement comptant

Les choix que vous faites quant à l'option de paiement des primes et à l'option de participations auront un effet sur les valeurs dans votre contrat. Consultez la page 8 pour obtenir la description des options de participations.

La Vie Capitalisation Sun Life avec participation peut être le bon produit pour vous si vous :

- voulez avoir accès à la valeur de rachat au cours des premières années du contrat pour combler un écart dans votre revenu de retraite tout en vous assurant qu'il y a un capital-décès pour protéger votre patrimoine
- êtes propriétaire d'une petite entreprise et souhaitez protéger celle-ci contre les pertes qu'entraînerait votre décès prématuré tout en offrant la souplesse voulue pour répondre aux besoins de liquidités de votre entreprise

Assurance-vie avec participation de la Financière Sun Life

Lorsque vous souscrivez une assurance-vie avec participation de la Financière Sun Life, vous pouvez recevoir les participations de différentes manières. Votre contrat s'accompagne d'une garantie la vie durant et de valeurs de rachat, pour lesquelles vous payez une prime garantie. Votre prime et d'autres valeurs de base sont déterminées en fonction d'hypothèses à long terme prudentes sur les règlements de décès, le rendement des placements, les frais (y compris l'impôt), les contrats tombés en déchéance et d'autres facteurs.

REGARDEZ DE PLUS PRÈS

Prime garantie: La prime d'une assurance avec participation est basée sur différents facteurs, notamment le capital-décès garanti, votre âge, votre sexe, votre usage du tabac et toute garantie complémentaire que vous pouvez ajouter à votre contrat. Vous êtes rassuré en sachant qu'il est garanti que le tableau des primes de votre contrat ne changera pas.

Des participations peuvent être attribuées à votre contrat lorsque les résultats techniques du compte des contrats avec participation de la Sun Life sont plus favorables que ceux des hypothèses que nous avons formulées sur des facteurs, tels que le rendement des placements, le taux de mortalité et les frais, pour appuyer les valeurs garanties dans votre contrat. Si le conseil d'administration détermine qu'il y a un surplus, une partie de celui-ci peut être attribuée à votre contrat sous forme de participations. Le montant disponible pour les participations augmentera ou diminuera en fonction de la différence entre les résultats réels et nos hypothèses. Le montant disponible dépend également de nombreux autres facteurs :

- nécessité de conserver les gains à titre d'excédent pour :
 - appuyer la sécurité financière et la stabilité du compte des contrats avec participation
 - financer la croissance des nouveaux contrats avec participation
 - pallier les fluctuations des résultats techniques (rendement des placements, taux de mortalité et frais, y compris l'impôt, contrats tombés en déchéance et autres facteurs)
- autres considérations pratiques et limites
- exigences juridiques et pratiques de l'industrie

Il est important de préciser que la *Loi sur les sociétés d'assurances (LSA)* du Canada comporte un certain nombre de dispositions que nous devons respecter concernant la gestion du compte des contrats avec participation.

QUELLES SONT LES FORMULES OFFERTES?

La Vie Protection Sun Life avec participation et la Vie Capitalisation Sun Life avec participation offrent une assurance sur la tête d'une ou de deux personnes. Une assurance sur une tête procure une protection garantie la vie durant pour une seule personne assurée. Les contrats sur deux têtes offrent une assurance pour deux personnes payable au premier ou au dernier décès.

Dans le cas d'un contrat sur deux têtes payable au premier décès, nous versons le capital-décès au premier décès.
 La personne survivante peut, si elle répond à certains critères, souscrire une assurance additionnelle sans devoir présenter de renseignements médicaux.

Cette option peut vous aider à vous acquitter des obligations financières qui peuvent survenir après le premier décès.

 Pour un contrat sur deux têtes payable au dernier décès, nous versons le capital-décès au dernier décès. Vous avez l'option de payer les primes jusqu'au premier ou jusqu'au dernier décès.

Ces options vous procurent la souplesse dont vous avez besoin et vous donnent le moyen de conserver votre couverture, de vous acquitter de vos obligations financières et de faire en sorte que votre patrimoine soit protégé pour vos bénéficiaires.

QUELLES SONT LES OPTIONS DE PAIEMENT DES PRIMES?

Vous pouvez choisir l'une des trois options pour les périodes de paiement garanties pour la Vie Protection Sun Life avec participation et l'une des deux options pour la Vie Capitalisation Sun Life avec participation. Vous pouvez ainsi sélectionner l'option de paiement qui convient à vos besoins. Nous garantissons que le montant de la prime pour le capital-décès garanti ne changera pas.

- Paiement à vie Vous payez des primes pour le montant de l'assurance de base pour la vie durant de la personne assurée (jusqu'à un maximum de 100 ans), ce qui procure une protection abordable.
- 20 paiements Vous payez des primes pour le montant de votre assurance de base pendant 20 ans. Vous savez ainsi qu'après 20 ans, vous n'avez plus de primes à payer pour garantir votre couverture.
- Paiement jusqu'à 65 ans Cette option est offerte seulement aux termes de la Vie Protection Sun Life avec participation. Vous payez des primes pour le montant de votre assurance de base jusqu'à ce que la personne assurée atteigne l'âge de 65 ans. Vous disposez alors de fonds additionnels pour vous aider à profiter de votre retraite.

Vous pouvez payer vos primes annuellement par chèque ou mensuellement par procuration bancaire. Si vous payez mensuellement, les primes seront légèrement plus élevées pour couvrir les frais supplémentaires liés au traitement de transactions mensuelles. Pour calculer la prime mensuelle, nous multiplions la prime annuelle totale par 0,09. Par exemple, si la prime annuelle est de $400 \, \$$, la prime mensuelle sera de $400 \, \$$ x $0,09 = 36 \, \$$.

Qu'arrive-t-il si je ne paie pas mes primes?

Si vous ne payez pas vos primes et qu'il n'y a plus de fonds dans votre compte de primes remboursable, vos primes seront payées au moyen d'une avance automatique de la prime sur la valeur de rachat du contrat. C'est nous qui décidons d'effectuer ces avances et nous percevons des intérêts sur celles-ci. La valeur de rachat et le capital-décès seront réduits du montant de l'avance non remboursée.

Dans l'avenir, si le montant emprunté sur votre contrat par l'intermédiaire d'avances automatiques de la prime est plus élevé que la valeur de rachat de votre contrat, vous devrez faire un paiement pour garder celui-ci en vigueur. Si vous ne faites pas de paiement, votre contrat tombera en déchéance (prendra fin).

Le compte de primes remboursable s'apparente à un compte d'épargne et il rapporte un intérêt quotidien. Vous pouvez retirer des fonds de ce compte lorsque vous en avez besoin ou utiliser ceux-ci pour couvrir vos paiements de prime futurs.

EN QUOI CONSISTENT LES PARTICIPATIONS?

Les participations ne sont pas garanties.

Elles peuvent augmenter ou diminuer selon les résultats techniques du compte des contrats avec participation de la Sun Life sur le plan du rendement des placements, du taux de mortalité, des frais (y compris l'impôt) et d'autres facteurs.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt dans ce guide, nous pouvons attribuer des participations à votre contrat, en fonction d'un certain nombre de facteurs.

La prime que vous payez pour votre contrat est mise en commun avec celles d'autres contrats avec participation. Nous investissons le montant qui n'est pas requis pour le paiement des prestations et des frais dans un compte afin de générer des bénéfices futurs. Ce compte est le compte des contrats avec participation de la Sun Life. Comme vous êtes propriétaire d'un contrat avec participation, votre contrat participe aux résultats de ce compte par l'intermédiaire de participations qui sont attribuées à votre contrat.

La possibilité de recevoir des participations sur le montant de l'assurance de base à chaque anniversaire du contrat constitue une caractéristique clé de la Vie Protection Sun Life avec participation et de la Vie Capitalisation Sun Life avec participation. Les participations sont une caractéristique unique qui n'est offerte qu'en vertu des contrats d'assurance-vie avec participation. Notre conseil d'administration détermine chaque année si des participations seront attribuées aux contrats avec participation, en fonction de résultats tels que le rendement des placements, le taux de mortalité, les frais et l'impôt. Certaines années, il se peut qu'aucune participation ne soit attribuée.

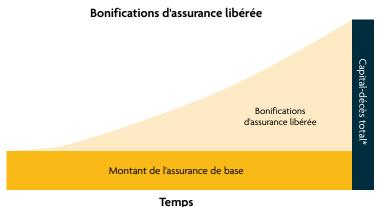
Toutes les participations attribuées à votre contrat et maintenues dans celui-ci comportent une valeur de rachat. Cette valeur de rachat ne peut pas être réduite ou utilisée de quelque façon que ce soit sans votre consentement autrement que pour payer les primes du contrat. Pour de plus amples renseignements sur les participations, demandez à votre conseiller de vous fournir un exemplaire du document Vie Protection Sun Life avec participation et Vie Capitalisation Sun Life avec participation — Comprendre les participations.

OUELLES SONT LES OPTIONS DE PARTICIPATIONS?

Aux termes de la Vie Protection Sun Life avec participation, vous pouvez choisir l'une des cinq options de participations pour atteindre vos objectifs. Pour la Vie Capitalisation Sun Life avec participation, vous pouvez choisir l'une des quatre options de participations.

Bonifications d'assurance libérée

Toutes les participations attribuées à votre contrat sont affectées à l'achat d'une assurance supplémentaire, qui est libérée. Cela signifie que vous n'avez pas à payer de primes additionnelles pour cette assurance supplémentaire. Il s'agit également d'une assurance avec participation qui donne droit à des participations et qui comporte une valeur de rachat. Grâce à cette croissance composée, votre capital-décès et vos valeurs de rachat peuvent augmenter avec le temps.

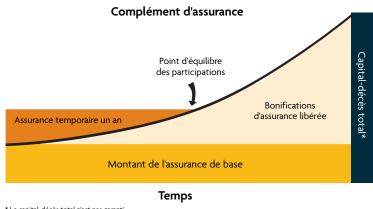


* Le capital-décès total n'est pas garanti.

Complément d'assurance – seulement en vertu de la Vie Protection Sun Life avec participation

Avec cette option de participations, chaque année à l'anniversaire du contrat, toute participation attribuée à votre contrat sert à acheter une combinaison d'assurance temporaire un an et de bonifications d'assurance libérée. Cette combinaison d'assurance est égale au montant de complément d'assurance dans votre contrat.

Avec le temps, l'assurance temporaire un an est remplacée par des bonifications d'assurance libérée permanentes. Par la suite, une fois que toute l'assurance temporaire un an aura été remplacée, les participations attribuées à votre contrat serviront à acheter davantage de bonifications d'assurance libérée. À cette étape, votre capital-décès commencera à croître.



* Le capital-décès total n'est pas garanti.

Avec le complément d'assurance, vous pouvez choisir parmi deux périodes de garantie. Les périodes de garantie garantissent le montant de votre complément d'assurance pour la période garantie, peu importe le rendement des participations. Vous pouvez choisir entre une garantie de 10 ans et une garantie à vie :

- Garantie à vie Le montant du complément d'assurance est garanti la vie durant. Cela signifie que nous garantissons à la fois le montant du complément d'assurance et le montant de l'assurance de base, même si dans l'avenir les participations ne sont pas suffisantes pour payer le coût de l'assurance temporaire un an. Il faut se rappeler que même avec cette garantie, vous devez payer toutes les primes exigées pour votre contrat.
- Garantie de 10 ans Le montant du complément d'assurance est garanti pour les 10 premières années du contrat. Si les participations que nous attribuons à votre contrat ne sont pas suffisantes pour payer l'assurance temporaire un an exigée, nous rachèterons toute bonification d'assurance libérée achetée précédemment contre sa valeur de rachat en vue de couvrir le montant manquant. À tout moment durant ces 10 premières années, si les bonifications d'assurance libérée rachetées ajoutées aux participations ne suffisent pas à couvrir le coût de l'assurance temporaire un an, nous garantissons que le capital-décès total demeurera intact durant cette période. Dès le 11e anniversaire du contrat, si ces éléments combinés ne suffisent pas à couvrir le coût de l'assurance temporaire un an, nous réduirons l'assurance temporaire un an restante au montant qui pourra être acheté à ce moment-là. Votre capital-décès sera alors réduit. Nous vous préviendrons à l'avance si nous prévoyons que les participations ne seront pas suffisantes pour payer l'assurance temporaire un an exigée pour maintenir votre capital-décès. Cela vous donnera l'occasion de payer la prime additionnelle exigée pour maintenir le montant du capital-décès.

L'option de participations Complément d'assurance vous donne aussi la souplesse de transformer la portion d'assurance temporaire un an du complément d'assurance en un contrat d'assurance permanente. Une fois que vous transformez votre assurance temporaire un an, l'option de participations se change automatiquement pour l'option Bonifications d'assurance libérée. Nous utilisons les participations futures attribuées à votre contrat pour acheter davantage de bonifications d'assurance libérée.

Prélèvement des primes sur les participations

Le prélèvement des primes sur les participations peut vous offrir de la souplesse quant au paiement de la prime à un certain moment dans l'avenir. Cette caractéristique n'est pas garantie et elle dépend du rendement des participations futures.

Si vous choisissez Bonifications d'assurance libérée ou Complément d'assurance avec la garantie de 10 ans comme option de participations, vous pourriez, dans l'avenir, opter pour le prélèvement des primes sur les participations.

Si vous avez payé vos primes pendant un certain nombre d'années, les participations annuelles que nous attribuons à votre contrat et les bonifications d'assurance libérée rachetées peuvent suffire à payer vos primes. Lorsque vous êtes dans cette situation, vous pouvez demander que votre contrat bénéficie du prélèvement des primes sur les participations.

Si vous avez choisi l'option de participations Bonifications d'assurance libérée, la possibilité de bénéficier du prélèvement des primes sur les participations peut se présenter plus tôt que si vous avez choisi le complément d'assurance avec la garantie de 10 ans comme option de participations. Il en est ainsi parce que, avec les bonifications d'assurance libérée, toutes les participations attribuées à votre contrat sont utilisées pour acheter davantage de bonifications d'assurance libérée. Les valeurs dans votre contrat croissent alors plus rapidement qu'avec le complément d'assurance, où les participations sont utilisées pour payer l'assurance temporaire un an et les bonifications d'assurance libérée.

Il est important de se rappeler que même de petits changements dans le barème de participations peuvent avoir des effets importants sur la date du prélèvement des primes sur les participations, et ce, peu importe l'option de participations que vous choisissez. Toutefois, si vous optez pour le complément d'assurance avec une garantie de 10 ans comme option de participations, les répercussions seront probablement plus importantes sur la date du prélèvement des primes sur les participations que si vous choisissez l'option Bonifications d'assurance libérée.

Une fois que vous avez choisi de bénéficier du prélèvement des primes sur les participations pour votre contrat, n'oubliez pas les éléments suivants :

- Si le barème de participations est réduit dans l'avenir, vous pourriez avoir à recommencer à payer des primes pour maintenir votre couverture en vigueur; autrement, le capital-décès du contrat diminuera.
- Les autres valeurs du contrat, telles que le capital-décès croissant et les valeurs de rachat croissantes, pourraient ne pas augmenter autant que si vous aviez continué à payer des primes. Ces valeurs peuvent aussi diminuer en raison des bonifications d'assurance libérée rachetées pour payer les primes.
- Bien que les participations jouent un rôle important dans la détermination de la date du prélèvement des primes sur les participations, d'autres facteurs, tels que les retraits en espèces, les garanties complémentaires et les changements apportés à vos options de participations, auront aussi des répercussions.

Réduction annuelle de la prime

Cette option de participations est disponible si vous choisissez de payer vos primes annuellement. Elle peut constituer un moyen abordable de payer les primes de votre contrat. Nous utilisons les participations que nous attribuons à votre contrat pour réduire la prime de l'année de contrat suivante. Si les participations que nous attribuons sont plus élevées que le montant de la prime, nous verserons l'excédent dans un compte de primes remboursable.

Participations capitalisées

Toutes les participations que nous attribuons sont automatiquement versées à un compte qui s'apparente à un compte d'épargne auprès de la Financière Sun Life. Vous avez accès à ces participations en tout temps. Les participations capitalisées rapportent un intérêt quotidien et sont composées annuellement, à un taux d'intérêt que nous déterminons.

Paiement comptant

Cette option vous donne l'occasion de recevoir chaque année des participations versées au comptant.

VALEURS DE RACHAT

La Vie Protection Sun Life avec participation et la Vie Capitalisation Sun Life avec participation vous donnent accès à des fonds lorsque vous en avez le plus besoin. La valeur de rachat totale de votre contrat se compose de valeurs de rachat garanties et non garanties :

■ Valeur de rachat garantie — La Vie Protection Sun Life avec participation et la Vie Capitalisation Sun Life avec participation offrent toutes les deux une valeur de rachat garantie. Vos valeurs de rachat garanties sont basées sur plusieurs facteurs, notamment le choix entre la Vie Protection Sun Life avec participation et la Vie Capitalisation Sun Life avec participation, le capital-décès garanti, votre âge, votre sexe et votre usage du tabac. Un tableau des valeurs de rachat garanties est présenté dans votre contrat.

Pour la Vie Protection Sun Life avec participation, les valeurs de rachat garanties commencent généralement à la fin de la cinquième année. Si vous optez pour la Vie Capitalisation Sun Life avec participation, les valeurs de rachat garanties commencent généralement à la fin de la première année étant donné que les primes de ce produit sont plus élevées. Pour les deux produits, plus longtemps vous conservez votre contrat, plus importante sera la valeur de rachat garantie.

■ Valeur de rachat non garantie — Selon l'option de participations que vous choisissez, les valeurs de rachat non garanties croissent dans votre contrat d'une façon fiscalement avantageuse. Ces valeurs de rachat sont créées lorsque les participations sont utilisées pour acheter des bonifications d'assurance libérée ou lorsque les participations sont capitalisées. Les valeurs de rachat non garanties comprennent également la valeur des bonifications d'assurance libérée achetées au moyen des paiements versés pour la garantie Prime Plus. Consultez la page 13 pour obtenir la description de cette option.

Comment puis-je accéder à mes valeurs de rachat?

Avances sur contrat

Les avances sur contrat constituent un moyen facile d'accéder à la valeur de rachat de votre contrat. Vous pouvez demander une avance sur contrat en tout temps, pourvu que la valeur de rachat totale dans votre contrat soit suffisante. Vous pouvez obtenir une avance allant jusqu'à 100 % du total de la valeur de rachat de votre contrat, moins l'intérêt pour un an. Un intérêt (taux variable) est perçu sur le montant que vous empruntez. Vous pouvez rembourser l'avance sur contrat n'importe quand, sans pénalité. Si vous ne remboursez pas l'avance, le montant de l'avance non remboursée sera déduit du capital-décès total de votre contrat.

Retraits

Vous pouvez aussi accéder à la valeur de rachat de votre contrat au moyen d'un retrait si vous avez choisi les options de participations Bonifications d'assurance libérée ou Participations capitalisées.

- Bonifications d'assurance libérée Les bonifications d'assurance libérée qui ont été achetées à la suite de l'attribution de participations à votre contrat comportent une valeur de rachat. Racheter les bonifications d'assurance libérée vous permet d'accéder à cette valeur de rachat. Lorsque vous effectuez un retrait, la valeur de rachat totale et le capital-décès total seront réduits. Vous remarquerez que le retrait aura un effet plus important sur le capital-décès que sur la valeur de rachat. Cela est dû au fait que pour chaque dollar de participations attribuées ou de paiements effectués au titre de la garantie Prime Plus, plusieurs dollars de bonifications d'assurance libérée sont achetés. À la différence, la valeur de rachat augmente d'un montant se rapprochant du montant de participations attribuées.
- Participations capitalisées Les retraits sur les participations capitalisées sont effectués sur le compte d'épargne détenu à l'extérieur de votre contrat. Cela comprend les participations accumulées que nous attribuons au contrat et tout intérêt couru.

La valeur de rachat totale de votre contrat est une combinaison de valeurs de rachat garanties et non garanties.

CONSÉQUENCES FISCALES

Les renseignements d'ordre fiscal sont basés sur la législation canadienne en vigueur au moment d'imprimer le présent guide.

Les règles fiscales peuvent changer à n'importe quel moment et l'administration du contrat et de ses options sera modifiée en conséquence. Ces renseignements sont d'ordre général. Vous devriez discuter des conséquences fiscales de votre contrat avec votre comptable ou votre conseiller fiscal.

Coût de base rajusté (CBR)

Le CBR d'un contrat d'assurance-vie est calculé selon une formule actuarielle qui tient compte de tous les paiements, les retraits ou les avances et du coût de l'assurance. Par exemple, les paiements de primes augmentent le CBR alors que les retraits en espèces ou les avances diminuent le CBR.

Les avances sur contrat et les retraits peuvent être assujettis à l'impôt. Demandez à votre conseiller de vous donner plus de précisions à ce sujet.

La Vie Protection Sun Life avec participation et la Vie Capitalisation Sun Life avec participation sont considérées comme des contrats d'assurance-vie exonérés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Cela signifie que les valeurs de rachat croissent à l'intérieur du contrat d'une façon fiscalement avantageuse, selon les limites prescrites par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Chaque option de participations est assujettie à un traitement fiscal différent :

- Bonifications d'assurance libérée : Les participations sont utilisées pour acheter des bonifications d'assurance libérée et ne sont pas imposables.
- Complément d'assurance : Les participations sont utilisées pour acheter une combinaison d'assurance temporaire un an et de bonifications d'assurance libérée, et ne sont pas imposables.
- Réduction annuelle de la prime : Il n'y a aucun impôt à déclarer tant que les participations cumulées que nous attribuons à votre contrat ne dépassent pas le coût de base rajusté (CBR) du contrat. Une fois que les participations cumulées dépassent le CBR, les participations futures sont imposables.
- Participations capitalisées : Tout intérêt gagné sur les participations capitalisées est imposable chaque année. Si les participations cumulées que nous attribuons dépassent le CBR du contrat, ces participations sont également imposables.
- Paiement comptant : Il faut déclarer à l'impôt les paiements comptants une fois que les participations cumulées dans le contrat dépassent le CBR du contrat.

Si vous décidez d'accéder aux fonds de votre contrat au moyen d'une avance sur contrat ou d'un retrait, l'ensemble de l'opération ou une partie de celle-ci peut être imposable. Tant les avances sur contrat que les retraits effectués de votre contrat sont considérés comme des dispositions aux fins de l'impôt. Tout montant que vous retirez ou que vous empruntez qui est inférieur au CBR de votre contrat n'est pas imposable. Seul le montant de l'avance ou du retrait qui est supérieur au CBR du contrat est imposable lorsque vous accédez aux fonds. L'impôt payable sur la portion imposable de l'avance ou du retrait est basé sur votre taux marginal d'imposition.

Prestation du vivant de la personne assurée

En tant que propriétaire de contrat, si un diagnostic de maladie incurable en phase terminale est posé à votre égard, vous pouvez demander le paiement d'une avance forfaitaire correspondant à 50 % du capital-décès, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Il s'agit d'une garantie non contractuelle offerte par la Financière Sun Life à sa seule discrétion.

GARANTIES FACULTATIVES

Pour vous aider à personnaliser votre contrat selon vos objectifs, nous offrons une variété de garanties facultatives pour la Vie Protection Sun Life avec participation et la Vie Capitalisation Sun Life avec participation. Demandez à votre conseiller de vous fournir des précisions sur chacune des garanties et sur la disponibilité de celles-ci selon le contrat que vous choisissez.

Garantie Prime Plus

La garantie Prime Plus vous permet de payer une prime additionnelle pour tirer le maximum de la croissance fiscalement avantageuse de la valeur de rachat. Tout paiement que vous effectuez au titre de la garantie Prime Plus est utilisé pour acheter des bonifications d'assurance libérée. Ce montant est ajouté aux bonifications d'assurance libérée achetées au moyen des participations.

Il s'agit d'une garantie avec participation et elle est offerte avec toutes les options pour les périodes de paiement garanties de la Vie Protection Sun Life avec participation lorsque vous choisissez l'option de participations Bonifications d'assurance libérée ou Complément d'assurance. Elle est également offerte avec l'option Paiement à vie de la Vie Capitalisation Sun Life avec participation lorsque vous sélectionnez l'option de participations Bonifications d'assurance libérée.

Si vous choisissez Bonifications d'assurance libérée comme option de participations, la valeur de rachat totale et le capital-décès total augmentent plus rapidement que si vous ne receviez que des participations. Si vous choisissez Complément d'assurance, l'assurance temporaire un an sera remplacée par des bonifications d'assurance libérée plus rapidement que si les participations que nous attribuons à votre contrat étaient le seul moyen d'acheter de l'assurance temporaire un an et des bonifications d'assurance libérée.

Bonifications d'assurance libérée comme option de participations Bonifications d'assurance libérée achetées au moyen de la garantie Prime Plus Bonifications d'assurance libérée achetées au moyen des participations Montant de l'assurance de base Temps

^{*} Le capital-décès total n'est pas garanti.

Garanties sans participation

Le montant de l'assurance de base et toute couverture additionnelle ajoutée en fonction de l'option de participations choisie donnent droit à des participations; toutefois, les garanties facultatives ci-dessous ne donnent droit à aucune participation. Les primes de ces garanties ne sont pas prises en considération lorsque nous prenons des décisions quant aux participations.

Assurance temporaire – Vous permet de souscrire une assurance additionnelle pour couvrir un besoin temporaire. Vous pouvez également souscrire cette garantie pour couvrir une autre personne, telle qu'un conjoint, un membre de votre famille ou un partenaire d'affaires. Vous pouvez renouveler cette garantie et la transformer en un autre contrat d'assurance-vie admissible.

Assurance temporaire d'enfant – Fournit une protection pour vos enfants, nés et à naître, jusqu'à ce que chaque enfant atteigne l'âge de 25 ans. Vos enfants assurés au titre de cette garantie pourront souscrire une assurance additionnelle pour un montant allant jusqu'à cinq fois le montant de l'assurance temporaire d'enfant sans fournir de renseignements médicaux supplémentaires.

Décès accidentel – Prévoit le versement d'un capital-décès supplémentaire au bénéficiaire si la personne assurée décède des suites d'un accident.

Invalidité totale – Continue de couvrir la personne assurée si celle-ci devient totalement invalide. Vous n'aurez pas à payer les primes sur le montant de l'assurance de base et sur les garanties complémentaires.

Cette garantie est incluse automatiquement pour les contrats d'enfant (0 à 17 ans). Les primes et la couverture commenceront à l'anniversaire du contrat le plus proche du 21^e anniversaire de l'enfant.

Exonération en cas d'invalidité du propriétaire – Si le propriétaire du contrat devient totalement invalide, nous verserons les primes sur le montant de l'assurance de base et sur les garanties facultatives sans participation.

Exonération en cas de décès du propriétaire – Si le propriétaire du contrat décède, nous verserons les primes pour le montant de l'assurance de base et les garanties facultatives sans participation.

Garantie d'assurabilité – Vous donne la possibilité de souscrire une assurance additionnelle sans fournir de renseignements médicaux. Vous pouvez souscrire de l'assurance tous les trois ans ou lorsque des changements surviennent dans votre famille, tels qu'un mariage ou la naissance d'un enfant.

Quand commencera ma couverture?

Si vous payez votre contrat au moment de la demande d'assurance, vous pourriez bénéficier d'une protection immédiate pendant le traitement de votre proposition en vertu d'une note de couverture. Les dispositions et les exclusions de cette assurance temporaire sont indiquées dans la note de couverture. L'assurance temporaire prend fin au moment de l'entrée en vigueur de l'assurance demandée.

Si vous ne payez pas au moment de demander l'assurance et que vous ne bénéficiez pas de l'assurance en vertu d'une note de couverture, votre protection entrera en vigueur seulement quand :

- votre contrat vous sera livré
- vous aurez versé le premier paiement et
- vous nous aurez fourni, s'il y a lieu, les preuves requises qui montrent que votre assurabilité n'a pas changé entre la date de votre demande d'assurance et la date de la livraison du contrat.

Changement à l'assurabilité

Il est possible que nous devions vous demander de présenter des preuves d'assurabilité indiquant si votre état de santé ou votre assurabilité ont changé entre le moment où vous demandez l'assurance et le moment de la livraison du contrat.

NOTES	

Pourquoi choisir la Financière Sun Life pour l'assurance-vie avec participation?

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale avec plus de 140 ans d'expérience en assurance-vie avec participation. Notre premier contrat avec participation a été établi en 1871 et des participations ont été attribuées chaque année depuis 1877.

Au 31 mars 2010, nous comptions 1,6 million de contrats avec participation en vigueur pour un capital nominal total de 87,6 milliards de dollars et plus de 16 milliards de dollars en actif dans nos comptes de contrats avec participation. Ces comptes de contrats avec participation bien établis et bien gérés sont fonction du style de gestion efficace de la Financière Sun Life qui est essentiel à l'ensemble de notre rentabilité, à notre position concurrentielle sur le marché et à notre viabilité financière à long terme.



En plus de notre expérience et de notre stabilité financière, la Financière Sun Life est la compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance au Canada selon un sondage effectué par Harris/Decima. Ce sondage a été mené entre le 2 et le 15 octobre 2009 dans le cadre du programme Marques de confiance 2010 de Reader's Digest auprès de Canadiens à qui l'on demandait de nommer spontanément les marques en lesquelles ils avaient le plus confiance.

La qualité des produits, le service à la clientèle et l'expérience de la marque sont les principales raisons mentionnées par les personnes qui ont choisi la Sun Life.

- Qualité des produits: 97 % des répondants qui ont choisi la Sun Life estiment que la réputation d'une marque est étroitement liée à la qualité des produits offerts et 94 % ont indiqué que le rapport qualité-prix était important.
- Service à la clientèle : 94 % des répondants ont indiqué qu'il était important d'offrir un bon service à la clientèle et de soutenir les produits et les services offerts.
- **Expérience de la marque :** 93 % ont indiqué qu'une expérience personnelle favorable de la marque était importante et 89 %, que la fiabilité influait sur la réputation d'une marque.

Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Communiquez dès aujourd'hui avec votre conseiller de la Financière Sun Life! Pour plus de renseignements et de ressources, rendez-vous à l'adresse www.sunlife.ca ou téléphonez au 1 877 SUN-LIFE (1 877 786-5433).

Nous travaillons pour vous aider à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de votre vie.

La vie est plus radieuse sous le soleil.

